

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : **64** **L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT AVRIL** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de présents : 56
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 2 **Secrétaire de séance** : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_067_CC_12A
Désignation des représentants dans les instances du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)

Nombre de votants : 61

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
04/05/2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Cyrille MELCHIOR - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Virginie SALLE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Karine LEBON procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Eglantine VICTORINE procuration à M. Cyrille MELCHIOR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026_067_CC_12A : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES INSTANCES DU GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION (GPMDLR)

Le Président de séance expose :

Depuis la réforme portuaire instituée en application de la loi du 22 février 2012, La Réunion est dotée d'un établissement public portuaire, le Grand Port Maritime de La Réunion, (GPMDLR) administré par un directoire sous le contrôle du conseil de surveillance, et doté d'un conseil de développement.

Le conseil de développement est une instance importante dans la vie du port puisqu'elle dispose d'un rôle consultatif obligatoire sur la politique tarifaire ainsi que sur le projet stratégique du port.

La représentation de la Communauté d'Agglomération du TCO est fixée pour chacun des 2 organes suivants :

- Le conseil de surveillance composé au total de 17 membres (1 élu de la Commune du Port, 1 élu du Territoire de l'Ouest, 3 élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région de La Réunion, des représentants de l'Etat, de la Région et du Département ainsi que des personnes qualifiées) ;
- Le conseil de développement composé de 20 membres. Le Territoire de l'Ouest y est représenté par 2 élus et leurs 2 élus suppléants respectifs.

Il convient donc de désigner les nouveaux représentants du Territoire de l'Ouest.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations des représentants au conseil de surveillance et au conseil de développement du Grand Port Maritime de La Réunion. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 8 ABSTENTION(S), 1 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- DÉSIGNER M. Emmanuel SERAPHIN en tant que représentant du Territoire de l'Ouest au sein du conseil de surveillance du Grand Port Maritime de La Réunion ;

- DÉSIGNER M. Erick FONTAINE et M. Irchad OMARJEE en tant que représentants titulaires du Territoire de l'Ouest au sein du conseil de développement du Grand Port Maritime de La Réunion ;

**- DÉSIGNER Mme Anaëlle DUFESTIN et M. Salim NANA-IBRA
suppléants du Territoire de l'Ouest au sein du conseil de
Maritime de La Réunion.**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 974-249740101-20260430-2026_067_CC_12A-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président